



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024 Saint-Pardon-de-Conques

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet, à 18h45, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, maire.

Date de la convocation : 16 juillet 2024

Membres en exercice : 13

Membres présents : 9

Membres votants : 9

Présents : Gilbert BLANGERO, Jean-Claude DALLA ROSA, Walter SBRIZZAI, Jean-Baptiste PAING, Fabienne DELOUBES, Martine DUBOURG, Martial GALLOU, Alain LEYNIAC, Patrick MOUTINARD.

Absents excusés : Séverine CLOËS, Laurent LALANNE, Guillaume PELLETIER, Laurent RÉGLAT.

Secrétaire de séance : Alain LEYNIAC.

ORDRE DU JOUR :

1. Signature du dernier procès-verbal et nomination du secrétaire de séance,
2. Modification délibération FDAEC 2024
3. Intervention de M. VOISIN du SICTOM, Modification DELIB n°46 du 14 décembre 2023
4. Route du Lavoir
5. Différents tronçons de routes
6. Fermeture des ponts desservants les terres de Garonne
7. Convention avec un architecte, création logements communaux
8. Celliers pour les logements communaux
9. Ateliers de sensibilisation « danger d'internet »
10. Diverses communications : Suspension versements ARE, Intramuros, brise vue entre locataires et habitants, panneau signalisation « impasse Pouchon » endommagé.

1. Modification de la délibération FDAEC 2024 (Délibération N°32/2024)

Suite à l'instruction du dossier FDAEC 2024, il s'avère que la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2024 mentionne une dotation FDAEC 2024 d'un montant de 8 000 €. **Or, la dotation FDAEC allouée à la commune au titre de 2024 est d'un montant de 4 843 €.**

Le Département demande la rectification de la délibération, M. le Maire en informe les élus présents, qui acceptent à l'unanimité.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. Intervention de M. VOISIN du SICTOM (Délibération N°33/2024)

M.VOISIN, le Directeur Général des Services du SICTOM, est venu présenter :

- L'organisation : Syndicat Intercommunautaire, service public, les dépenses sont égales aux recettes. Couvre 85 communes, 5 CDC, soit 9 secteurs de collectes, 35 tournées, 38 878 tonnes de déchets récoltés par an (15 000 tonnes pour les ordures ménagères).
- Les coûts : les traitements des déchets (ordures ménagères incinérées) ne cessent d'augmenter et des décisions ont dû être prises pour éviter de trop fortes augmentations qui seraient répercutées sur les redevances des usagers.
- L'expérimentation : les foyers de 5 communes volontaires ont été munis de bac jaune pour des collectes porte-à-porte des déchets « emballages et papiers ». Le ramassage des ordures ménagères (bac noir) s'alterne une semaine sur deux avec celui des déchets sélectifs (bac jaune).
- Les résultats de cette expérimentation se sont avérés favorables et de fait ce fonctionnement va être généralisé sur l'ensemble du territoire desservi (à l'exception des centres-villes de Langon et Bazas).
- Les évolutions : Au 1^{er} janvier 2025 il y aura une harmonisation des collectes et c'est pourquoi chaque commune doit faire un choix entre 2 propositions :
 - Soit une alternance, une semaine sur deux, bac noir/bac jaune.
 - Soit toutes les semaines, « bac noir » et une semaine sur deux « bac jaune ».

Le Conseil opte pour la 1^{ère} proposition qui évite une trop forte augmentation des redevances.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3. Signature du dernier procès-verbal et nomination d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal est validé et signé par l'ensemble des membres présents et M. Alain LEYNIAC est nommé secrétaire de séance.

4. Route du Lavoir

Afin de réhabiliter la Route du Lavoir, plusieurs entreprises de travaux publics ont été sollicitées pour estimer son coût.

Estimation avec un revêtement en bicouche

- Société EIFFAGE pour un montant de 23 709,60 € TTC
- Société CHATAIGNÉ pour un montant de 27 022,44 € TTC

Estimation avec un revêtement en enrobé mince

- Société EIFFAGE pour un montant de 35 464,20 € TTC

Malgré de nombreuses sollicitations, le contexte économique actuel nous prive de propositions de devis d'entreprises qui priorisent leurs chantiers.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de surseoir à la réalisation de ce projet du fait de la construction d'une maison donnant sur cette route et de bloquer cette enveloppe budgétaire pour 2025.

5. Divers tronçons de routes (délibération 34/2024)

La société CHATAIGNÉ nous a adressé une estimation concernant plusieurs tronçons de route en mauvais état :

- Route des PROMS : 33 m2 pour un coût de 678,75 € TTC.
- Route de CAMPAIROLS : 76 m2 pour un coût de 1563,17 € TTC.
- Route de CATON : 1100 m2 pour un coût de 13 011 € TTC (incluant les frais de 300 € de transfert de matériel)
- Impasse du CARPE : 335 m2 pour un coût de 6889,20 € TTC.

Soit un montant total de **22 142,12 € TTC** de travaux sur les voiries

Deux autres tronçons ont été proposés :

- Route de PROMS carrefour avec la Route CAMPAIROLS : 338,60 m2 pour un coût de 5803,60 € HT
- Impasse de POUCHON : 512 m2 pour un coût de 5741 € HT

En raison d'une réparation importante sur le tracteur, s'élevant à la somme de 8 086,49 € TTC, ces deux derniers projets ayant moins de caractère d'urgence, il a été décidé de les reporter.

Les élus présents votent à l'unanimité les travaux d'un montant de **22 142,12 € TTC**.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6. Fermeture des ponts desservant les Terres de Garonne (délibération 35/2024)

Au vu du nombre important de dépôts sauvages sur les parcelles de Terres de Garonne et suite à la réunion que nous avons eu avec les propriétaires, il est proposé au conseil municipal de fermer à la circulation les deux ponts desservants ces parcelles.

Il est aussi précisé que seuls les propriétaires, les exploitants et l'association de chasse pourront ouvrir ces barrières avec un code qui leur sera fourni par la mairie.

Sachant que les machines agricoles sont de plus en plus larges, il a été demandé au serrurier de laisser sur le pont de MOUYAU une largeur de passage de 6 ml.

- Pour le pont de MOUYAU la société WALTER industrie propose la fabrication d'une barrière double pivotante de deux fois 3 ml pour un coût TTC de 4 651,20 €. Elle reposera sur des platines fixées sur dalle béton par goujons d'ancrage + béton pour noyer les fixations.
Des poteaux en tube D.168/159 pivotants garnis de béton + boulonnerie inviolable.
Une barre transversale en tube D.80 avec renfort oblique rempli de béton.
Et la pose d'un cadenas central à code haute sécurité.
- Pour le pont du petit BEUVE se sera le même type de fabrication mais avec une barrière simple et pivotante d'une largeur de 4,5 ml pour un coût TTC de 3 176,40 €.

Soit une dépense totale de **7 827,60 €**

Le conseil municipal décide de valider ce projet à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7. Convention avec un architecte (délibération 36/2024)

L'équipe municipale a autorisé, à plusieurs reprises, M. le Maire à déposer des demandes de subventions pour un projet de deux logements communaux.

M. le Sous-Préfet nous a informés verbalement de l'obtention de la subvention du FONDS VERT d'un montant de 289 964 € correspondant à 50 % des 579 928,25 € HT de prévisions de travaux.

Suite à cette annonce et pour permettre une réflexion sur la faisabilité de ce projet, la commission bâtiments communaux a organisé une réunion avec l'architecte M. David BLAZQUEZ.

A l'issue de cette rencontre, nous avons souhaité pouvoir étudier l'optimisation de ce projet avec un troisième logement.

Sur le projet initial, dans un souci de rentabilité financière il avait été proposé qu'une partie des travaux soient réalisés bénévolement par les professionnels de l'équipe municipale.

En voici le résumé budgétaire :

	Montant des travaux	Recettes loyers mensuelle	Subventions	Reste à charge annuel avec 100% des travaux réalisés par les entreprises	Subventions avec bénévolat	Reste à charge annuel avec un % des travaux réalisés par du bénévolat
Deux logements	695 913,90 €	1 600 €	289 964 €	10 128 €	237 581,50 €	4 776 €
Trois logements	856 080 €	2 400 €	289 964 €	12 012 €	289 964 €	3060 € (sans dépenses imprévues = 180 €)

Après avoir pris connaissance de ces estimations, il est demandé aux élus de valider ou non le lancement de ce projet, tout en sachant que, sans l'obtention de la subvention fonds vert, aucune convention et commande ne seront signées.

L'architecte nous a proposé une convention de 580 000 € HT de travaux avec 38 600 € HT d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre.

Il est demandé aux élus d'autoriser M. le Maire à valider cette proposition après réception de l'accord de subvention FONDS VERT.

L'architecte devra ensuite nous proposer des plans, déposer le permis de construire, organiser l'appel d'offres, suivre le chantier et le finaliser par la réception des travaux.

Les élus conscients du développement patrimonial locatif de la commune et son retour de recettes pour l'avenir, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'architecte.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1 (M. GALLOU)

8. Celliers pour les logements communaux (délibération 37/2024)

Actuellement les quatre locataires de l'Impasse des Cerisiers stockent des affaires dans une partie du séchoir, espace convoité par le projet de création de nouveaux logements communaux.

Afin de libérer ce local il est proposé au conseil municipal de se procurer 4 containers maritimes de 6,058 ml par 2,438 ml.

Après renseignement, la société MARITIM BOX propose de nous les livrer pour la somme de 9 456 € TTC.

Aussi il est proposé de créer une structure en bois de 12,70 ml de long par 5,40 ml de large couverte de tuiles romanes afin de pouvoir les positionner dessous. Pour information, aucune dalle en béton ne sera réalisée, les containers reposeront directement sur le sol calcaire.

Par contre 8 plots en bétons de 800 mn x 800 mn x 600 mn seront à préparer. Trois portes de services seront aussi à prévoir puisque chaque container sera divisé en deux afin de pouvoir créer nos 7 celliers.

Pour l'achat des matériaux de la structure bois couverte il faut prévoir la somme de 10 900 € et 1904,12 € pour les trois portes métalliques.

Soit un budget total de **22 260,12 €**.

Il nous faut étudier les possibilités d'inclure ce dernier budget au financement des trois logements et, en parallèle, pouvoir commencer les travaux avec nos finances actuelles.

Le Conseil adopte à la majorité ces achats.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1 (M. GALLOU)

9. Ateliers de sensibilisation « danger d'internet »

Un informaticien habitant sur la commune propose ses services pour animer des ateliers de sensibilisation à la prévention des dangers d'internet pour le grand public.

Il aurait besoin d'une salle et que la commune puisse inviter la population aux ateliers.

Pour la qualité de ces réunions d'informations il est proposé d'accueillir au minimum 10 personnes à 30 personnes maximum.

La société Marco informatique propose de facturer cette prestation à la commune pour un montant de 130 € pour deux heures de réunion.

« Le conseil municipal n'a pas vocation à fournir de prestation de son service communication et de mise à disposition de locaux pour une action de formation ne relevant pas du service public. Il est à noter, que nous proposons à la location la salle polyvalente pour les séminaires et formations ».

En conséquence, les élus opposent à l'unanimité une réponse défavorable à une participation financière et proposent à titre exceptionnel le prêt de la salle polyvalente.

Pour : 0

Contre : 9

Abstention : 0

10. Points divers

- **Travaux de l'entrée du bourg (délibération 38/2024)**

Suite à la prise en compte de travaux supplémentaires et à l'ajustage de l'estimatif initial de 95 968,50 € TTC la société CMR vient de nous confirmer le nouveau montant des coûts des travaux concernant l'aménagement de l'entrée de bourg qui s'élèvera à 95 895,52 € TTC.

La commission voirie a fait rajouter à l'opération le goudronnage d'un petit tronçon de la voie de l'impasse Pourrat, (20 ml)

Concernant la mise en place d'une circulation à sens unique pendant le temps des travaux, la mairie a fait parvenir un courrier à tous les riverains.

Cet après-midi, la société CMR nous a fait parvenir un nouveau devis majoré à **85 360,70 € HT**, soit **102 432,84 € TTC**, incluant le reprofilage de la route de l'Impasse du Domaine d'Elie et les reprises de peinture du passage piétons sur la RD 224.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la majoration du budget de ces travaux.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- **École**

La démolition des bâtiments est en cours de finalisation sur l'école de Bieujac.

La société AGTP est intervenue pour retirer le préfabriqué, les maçons ont débuté les travaux de fouilles pour permettre le coulage des bétons de fondations.

Les 22 et 23 juillet nous allons préparer, avec les élus du SIRP, la salle de classe des CM2 qui a été déménagée dans un local associatif, le 19 août nous allons réceptionner le local sanitaire et ensuite refaire provisoirement l'entrée de l'école.

Pendant dix jours nous allons remettre en ordre la cour de récréation actuellement occupée par tous les engins de chantier et divers stockages de matériels.

L'architecte a revu le planning qui annonce une fin de chantier en avril 2025.

Beaucoup d'incertitudes sur la gestion de fin de chantier, à partir du mois de février le budget du SIRP ne pourra pas financer les travaux restants sans trouver une solution compensatoire au dernier versement de subventions d'un montant de 90 000 € qui interviendra un mois après la réception des travaux, soit aux alentours de mai, juin 2025.

- **Brise-vue clôture logement communal n°19 Impasse des Cerisiers**

Concernant les problématiques de vis-à-vis, il a été demandé d'étudier la mise en place d'

un brise-vue entre le logement communal n°19 et les propriétaires voisins.

Lors des travaux de rénovation, la clôture mitoyenne a été réalisée et prise en charge par la Commune.

Le choix d'un matériel de qualité et durable sera privilégié.

Le Conseil souhaite une installation adaptée avec une participation de chacune des parties à hauteur de 50 %.

Un devis sera réalisé et soumis à étude.

Fin de la séance à 21h45